

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 Octobre 2022, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Pascal VAISSE.

Absents excusés : Mesdames Monique BONNAFOUX (procuration Mme BOIX Annie), Antonia RIERA (procuration Mr NEGROU Frédéric), Messieurs Christophe LAFFONT (procuration Mr VAISSE), Bernard PINGAUD (procuration Mme Béatrice FERNANDO).

Absents : Madame Céline BARTHES

Le quorum étant atteint ouverture du conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité

Madame le Maire introduit les questions d'actualité par des nouvelles encourageantes de son premier adjoint hospitalisé, annonçant qu'il sera de retour en mairie dans quelques semaines. Elle fait part de son émotion de mener ce conseil municipal en son absence pour la première fois depuis 2014.

Face aux désordres du monde, elle demande aux élus, compte tenu de l'actualité internationale et nationale de conjuguer la culture de l'indignation et la culture de l'utopie. Il est indispensable dans cette période bien difficile de maintenir le cap et servir au mieux la population de notre village.

La conjoncture économique est telle que le budget de fonctionnement sera fortement impacté par la baisse des recettes et la hausse des dépenses due à l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières et des matériaux. Elle se félicite de la très bonne gestion des finances municipales par Bernard Pingaud, 1^{er} adjoint et Véronique Gars, notre secrétaire générale qui permettra de faire face (si nous prenons garde à ne pas augmenter les dépenses).

Madame le Maire rappelle que Plaisan a reçu un trophée lors du salon des maires aux victoires de l'investissement local : le prix du jury, mention spéciale 2022 pour l'aménagement de l'espace de la Distillerie.

Elle dresse un bilan positif de la rentrée scolaire et rappelle le plan voiries. Elle donne ensuite la parole à Déborah Léger pour présenter le développement sans précédent des sports, des loisirs et des diverses opportunités offertes aux familles en matière culturelle.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Boix Annie

Approbation du compte rendu du dernier conseil : 2 abstentions de l'opposition Mr VAISSE (et sa procuration Mr LAFFONT)

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Demande de subvention FAIC auprès du Conseil Départemental.

Présentation Mme le Maire et Mr NEGROU

Projet création de voirie impasse des Acacias et chemin de la Fon de Gayac

Projet ateliers municipaux, demande de subvention supplémentaire dans le cadre du FAIC qui porterait à environ 50% le montant des aides publiques.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°2 : Modification délibération 2022-049 achat parcelle.

Exposé de Mme le Maire

Les parcelles sont situées sur le chemin des Conniols et le chemin de Bégoures. Le règlement du PLU de la commune fixe des emplacements réservés aux voies. Le chemin des Conniols est concerné par cette servitude sur une partie de sa longueur. La parcelle C 1431 issue de la division foncière de la parcelle C 826 est comprise dans ce périmètre. Ces parcelles appartiennent à Mr et Mme AUDOUY Louis. Ils ont demandé en vertu de l'article L.123-17 du Code de l'urbanisme l'achat de cette parcelle par la ville à l'euro symbolique. La parcelle C 1121 qui borde le chemin de Bégoures n'est pas frappée par cette servitude mais Mr et Mme AUDOUY souhaitent également la vendre pour l'euro symbolique à la commune.

Cependant la parcelle C 1121 appartient à Mr et Mme QUINTON qui ne souhaitent pas effectuer la même démarche. Une annulation de la délibération précédente est nécessaire. Une nouvelle délibération doit être votée pour la parcelle C 1431

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°3 : Désignation représentant armée.

Exposé de Mme le Maire

La circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 a créé la fonction de Correspondant Défense dans chaque commune de France afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

L'assemblée délibérante désigne un conseiller municipal en qualité de Correspondant Défense. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de Défense et les relations Armée-Nation.

Il convient au conseil municipal de désigner un conseiller. Il est proposé Mr Jean-Pierre MANDRAY, conseiller municipal.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°4 : Annulation loyer septembre 2019.

Présentation de Mme le Maire

Mme CHALLENDARD a quitté le logement fin Août 2019. Les loyers étant envoyés à la trésorerie avant le 21 du mois, le titre du loyer de septembre était déjà émis. Aujourd'hui la trésorerie relance Mme CHALLENDARD pour le paiement du loyer.

Il convient au conseil de délibérer pour annuler ce loyer.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°5 : Désignation conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Présentation de Mme le Maire

Mr DELACROIX Christophe a reçu délégation du Maire pour les questions liées à l'environnement, l'eau brute et l'eau potable, la forêt et la GEMAPI.

L'article 13 de la loi MATRAS impose aux communes de désigner un correspondant incendie et secours parmi les conseillers municipaux. Le décret du 29/07/2022 précise les modalités de nomination et les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

La loi dispose que cet élu doit être un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

La désignation de cet élu permettra de mettre en place plus facilement les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Il est proposé Mr MANDRAY Jean-Pierre conseiller municipal à qui Madame le Maire demande de travailler en étroite collaboration avec Christophe Delacroix en charge des questions environnement, forêt, eau brute et eau potable.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Délibération modificative budget communal.

Présentation de Mme le Maire

Virement de crédit de poste à poste sans augmentation du budget. Abondement de la ligne intérêts des emprunts et frais d'étude dû au remboursement anticipé d'un emprunt de 400 000 euros.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°7 : Vote d'une subvention exceptionnelle pour la lutte contre le cancer. (Octobre rose)

Exposé de Mme le Maire

La communauté de commune s'est mobilisée dans le cadre des manifestations d'Octobre Rose. Il convient de concourir à la réussite de ces opérations visant à récolter des fonds pour la recherche contre le cancer.

Montant proposé 250 euros. **Vote : A l'unanimité**

DELIBERATION N°8 : Désignation nom de l'impasse lotissement « le Verdot ».

Exposé de Mme le Maire

Ce lotissement est perpendiculaire à la rue des Pins Parasols. Deux noms sont proposés : Mr Charles FLAHAULT et Mr Pierre RABHI.

Charles Flahault (1852-1935) est un célèbre scientifique (botaniste) à l'origine du reboisement du Mont Aigoual.

Vote : 8 Voix Mr Charles FLAHAULT et 6 voix Pierre RABHI

DELIBERATION N°9 : Délibération extinction de l'éclairage public.

Exposé de Mme le Maire

En 2021, le coût de l'éclairage public a été de 17 000 euros.

Fort heureusement, notre commune a été récemment équipée d'horloges Astronomiques et d'ampoules basses consommation (sauf résidence Marcellin Albert).

Pour des raisons à la fois économiques et écologiques il est proposé l'extinction entre 23 h et 6 h du matin.

Départ de Mme FAGARD Isabelle à 19 h 11 procuration donnée à Mr FIRINGA Serge.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°10 : Remise de pénalités taxe d'urbanisme.

Exposé de Mme le Maire

Il s'agit d'un administré ayant vendu son bien depuis 2013, demande remise gracieuse de pénalités sur les intérêts de retard de paiement de la TLE. Cette demande est faite de façon concomitante avec les services de l'état. Une réponse de la commune aux services fiscaux est nécessaire pour valider la remise gracieuse.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°11 : Présentation RPQS 2021 assainissement CCVH.

Présentation Mr DELACROIX Christophe

Le Conseil prend acte à l'unanimité du RPQS 2021

DELIBERATION N°12 : Motion AMF et AMRF.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que ces deux associations d'élus préparent une motion pour demander au gouvernement un appui financier en direction des communes.

Les textes n'étant pas prêts, le rapport est retiré de l'ordre du jour.

DIVERS :

Mme le Maire informe le conseil que Monsieur Roland SABATIER met en vente une parcelle de plus de 1400 m2 rue Agnès Varda. Elle intéresse la commune dans le cadre d'un projet d'équipement public à destination des enfants. Une DIA a été enregistrée cette semaine en mairie. Ce terrain jouxte le lotissement les jardins d'Isabel. Une copie de la situation géographique du terrain ainsi que le prix de vente proposé est donné à tous les membres du conseil municipal. Le vote concernant une éventuelle démarche de préemption se fera au prochain conseil fin novembre, ainsi les élus pourront prendre le temps de la réflexion en tenant compte du manque de réserve foncière qui handicape la commune pour la création d'équipements publics pourtant indispensables.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 40